

SÉANCE DU 21 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice..... 11
Présents..... 10
Votants..... 11
Pour..... 11
Contre..... 00
Abstentions..... 00

Date de convocation :

16/03/2026

N° 2026-2103-23

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Maëva JOFFRE, Maire.

PRÉSENTS : MM. COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, LONDEIX Céline, PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie, TIXIER Yves

EXCUSEE : Mme CHARTRAIN Delphine

M. JAUBOIS Philippe a été élu secrétaire de séance.

OBJET : délégués CNAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un élu et un agent, afin de représenter la Commune auprès du CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

• **Délégués titulaires** :

- **Madame Mylène Fleurot, conseillère municipale**
- **Madame Joëlle Charzat, agent**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

À Lizières, le 21 mars 2026

Le Maire



Maëva JOFFRE

Le secrétaire de séance

Philippe JAUBOIS